

Centre de Gestion de la Seine-Maritime
40, allée de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

Paris, le mercredi 21 juin 2023

0,917.

Objet : Votre convention de participation prévoyance MNT-CG076

Monsieur le Président,

Le compte de résultat de votre collectivité présente un rapport prestations sur cotisations de 156% représentant un déficit de 3.211.617€. Cette valeur constitue la somme des déficits constatée pour les années 2020,2021 et 2022 conformément à l'extrait ci-dessous :

| ENSEMBLE DES RISQUES | | | | | | | |
|----------------------|--------------------|--------------------|-------------|------------|---------------------|--------------|---------|
| ANNEE | COTISATIONS BRUTES | COTISATIONS NETTES | PRESTATIONS | PROVISIONS | PRODUITS FINANCIERS | RESULTAT NET | P/C NET |
| 2022 | 2 454 330 | 1 994 389 | 1 090 248 | 2 485 640 | 19 944 | - 1 561 555 | 178% |
| 2021 | 2 360 433 | 1 917 986 | 1 573 929 | 1 572 868 | 38 552 | - 1 190 259 | 162% |
| 2020 | 2 249 140 | 1 827 591 | 1 547 384 | 795 389 | 55 378 | - 459 803 | 125% |
| 2019 | - | - | - | - | - | - | - |
| 2018 | - | - | - | - | - | - | - |
| Cumul | 7 063 902 | 5 739 966 | 4 211 560 | 4 853 897 | 113 873 | - 3 211 618 | 156% |

Le taux de la cotisation peut évoluer, en cas d'aggravation de la sinistralité, de variation du nombre d'agents adhérents, d'évolutions démographiques ou de modifications de la réglementation, ayant un caractère significatif, conformément à l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. Dans ce cas, le souscripteur en informe l'ensemble des agents ayant adhéré au présent contrat collectif.

Dans tous les cas, la majoration éventuelle maximale du taux de cotisation est plafonnée à 5% par an, hors évolution réglementaire et fiscale.

A cette fin, la Mutuelle Nationale Territoriale adresse, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 1er juillet, au Centre de Gestion sa demande de modifications des tarifs, accompagnée d'une étude justifiant qu'au moins une des évolutions mentionnées ci-dessus nécessite de modifier les tarifs pour préserver l'équilibre du dispositif. Le Centre de Gestion dispose d'un délai de cinq mois pour se prononcer.

En cas d'accord sur les modifications tarifaires proposées, les nouveaux tarifs ainsi que leur taux d'évolution font l'objet d'un avenant au contrat collectif. Le Centre de Gestion est tenu d'informer l'ensemble des collectivités ou Etablissements Publics adhérent au contrat collectif de la modification des conditions tarifaires. Chaque collectivité ou établissement est tenu d'informer chaque agent adhérent.

En cas de désaccord sur les modifications tarifaires proposées ou en l'absence de réponse du Centre de Gestion dans le délai de cinq mois précité, la présente convention prend automatiquement fin au 31 décembre. Chaque collectivité ou établissement public est tenu d'en informer ses agents.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics disposeront d'un délai d'un mois à compter de leur information par le Centre de gestion de la modification de la convention de

participation pour signer l'avenant au contrat collectif à adhésion facultative qu'ils auront souscrit. L'absence de signature de l'avenant dans ce délai emportera, quelle qu'en soit la cause, la résiliation de plein droit du contrat collectif à adhésion facultative à effet du 31 décembre.

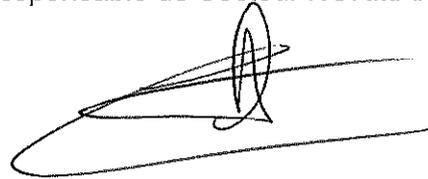
Par conséquent, et compte tenu des résultats et des modalités contractuelles de renouvellement, nous demandons l'application d'une majoration de 5% des cotisations à effet du 1er janvier 2024 pour toutes les garanties.

Indépendamment de cette proposition de réajustement des cotisations, nous poursuivons nos efforts avec vos équipes afin d'engager des actions visant à contenir le niveau l'absentéisme observé.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Tony OLLIVIER

Responsable de Secteur NORMANDIE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all contained within a larger, sweeping horizontal stroke.